

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

142X05

PARTICIPATION DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Par délibération n° 127x04 en date du 27 octobre 2004, le Conseil Municipal a fixé à 17,00 € la participation des clubs ou associations à but non lucratif, utilisateurs d'équipements municipaux.

Pour tenir compte, d'une part de l'évolution des prix depuis cette décision et d'autre part des charges inhérentes à la maintenance et l'entretien réalisées dans les installations municipales, il est nécessaire aujourd'hui de réajuster le tarif initial et de le porter à **17,30 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- DECIDE de porter à **17,30 €** par an, à compter du 1^{er} Janvier 2006, la participation des clubs ou associations à but non lucratif, utilisateurs d'équipements municipaux.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 14 octobre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER